

Avis

Session du 25 janvier au 1er février 2010

- **Musiques actuelles en Poitou-Charentes, quels leviers pour les accompagner ?**
- **Bilan du schéma régional de développement économique**
- **Comité régional stratégique Air-Energie-Climat**
- **Agenda 22 Poitou-Charentes – Modifications**
- **Aménagement numérique de Poitou-Charentes**
- **Situation de la Région et bilan d'activité 2009**

Conseil
Economique



Social
Poitou-Charentes

CESR Poitou-Charentes
15, rue de l'Ancienne Comédie - BP 575 - 86021 POITIERS CEDEX
Tél. 05 49 55 77 77 - Fax 05 49 55 76 76
www.cesr-poitou-charentes.fr
info@cesr-poitou-charentes.fr



Avis du Conseil économique et social Poitou-Charentes
Séance plénière de clôture du lundi 1er février 2010

1 – Avis sur le rapport du CESR « Musiques actuelles en Poitou-Charentes, quels leviers pour les accompagner ? »	p. 3
2 – Avis sur le rapport du Conseil régional n°A.I. 1 « Bilan du Schéma régional de développement économique »	p. 4
3 – Avis sur le rapport du Conseil régional n°A.IV.1 « Comité régional stratégique Air-Energie-Climat »	p. 7
4 – Avis sur le rapport du Conseil régional n°A.VI.1 « Agenda 22 Poitou-Charentes - Modifications »	p. 8
5 – Avis d'autosaisine sur le rapport du Conseil régional n°A.VI.1 « Aménagement numérique de Poitou-Charentes »	p. 9
6 – Avis sur le rapport du Conseil régional n°A.S. 1 « Situation de la Région et bilan d'activité 2009 »	p. 13
7 – Questions diverses	p. 17

1 – Avis sur le rapport du CESR
**« Musiques actuelles en Poitou-Charentes,
quels leviers pour les accompagner ? »**

L'assemblée socioprofessionnelle a entendu avec intérêt la présentation du rapport, qui montre le dynamisme de ce secteur en région, mais aussi les difficultés auxquelles il doit faire face.

Elle approuve **la notion de médiation** comme grille de lecture du secteur, et comme fil conducteur pour ses préconisations.

Le rapport formule des propositions en direction :

- des **publics** : il préconise notamment de conditionner les financements publics à l'ancrage des projets sur le territoire, qui seul permet l'identification et l'appropriation du public ;
- des **praticiens** : il encourage la mise en place de lieux dédiés aux musiques actuelles pour permettre aux praticiens de bénéficier d'un équipement adapté et d'un personnel formé, afin que leur création soit accompagnée ;
- des **acteurs culturels territoriaux**, qui doivent être formés aux spécificités du secteur (aux questions à la fois techniques et administratives) ;
- des **élus locaux** : afin que le secteur soit davantage pris en charge par les politiques publiques, ses problématiques doivent être mieux connues et sa plus-value pour le territoire démontrée.

Le Conseil économique et social régional salue la qualité du travail réalisé et **souhaite que le Conseil régional s'appuie sur les recommandations de ce rapport dans la mise en oeuvre de son Plan musiques actuelles pour 2010.**

Vote sur l'avis du CESR

(« Musiques actuelles en Poitou-Charentes,
quels leviers pour les accompagner ? »)

Adopté à l'unanimité
70 votants

MM. Braud, Chartier, Delaune, Dutruc (CCI)
MM. Baguet, Drageon, Garofalo, Guénant (Medef)
M. Gris (Banques)
M. Etien (Pêche)
M. Viaud (Conchyliculture)
MM. Banlier, Doignon, Testaud (Chambres de métiers)
M. Eprincharde (UPAR)
MM. Bouvier, Lebret, Rouvreau (Chambres d'agriculture)
M. P. Moinard (FRSEA)
M. Antigny (CGPME)
M. Guionnet (Cognac)
MM. Brégère, JP. Moinard (Professions libérales)
Mmes Deborde, Estournès, Quenette, Videau
et MM. Dupire, Giraudeau, Jacquillard (CGT)
MM. Bara, Barreau, Dessed, Ferchaud, Gardin, Patrac (FO)
Mmes Lancereau, Malka, MM. Baud, Bodet, Hérault (CFDT)
Mmes Méry, Routhiau (CFTC)
MM. Marx, Nocquet (CFE-CGC)
MM. Larquey, Prévost (UNSA)
M. Tournier (FSU)
M. Breton (URAF)
M. Hinérang (Caisses d'assurance maladie)
M. Vinet (Bâtiment)
M. Grémillon (URIOPSS)
M. Dorlet (Personnes âgées)
M. Vilain (Aînés ruraux)
M. Tritz (FCPE)
M. Martin (CRES)
Mme Thomas, M. Couillaud (Mutualité, coopération et crédit agricoles)
M. Marteau (CRAJEP)
M. Bonnet (Sport)
M. Levraut (Locataires)
M. Sibert (Logement)
M. Filoche (Propriété immobilière)
MM. Brie, Hortolan (Environnement)
Mme Poupard (Consommation)
M. Saizeau (CPCA)
Mme Drouet, MM. Hummel, de Russé (Personnalités qualifiées)

**2 – Avis sur le rapport du Conseil régional n°A.I.1
« Bilan du Schéma régional de développement économique »**

La Loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales donne la possibilité aux Conseils régionaux, à titre expérimental et pour une durée de 5 ans, d'élaborer un Schéma régional de développement économique aux fins de coordonner les actions économiques sur le territoire.

Le Conseil régional Poitou-Charentes a adopté ce schéma le 27 juin 2005 après avis du CESR.

La Loi prévoit par ailleurs la réalisation d'un bilan quinquennal au terme de la mise en oeuvre du SRDE.

Ce document est soumis à l'assemblée régionale afin qu'elle en prenne acte.

■ **Rappel des avis du CESR :**

- Dans son avis adopté en juin 2005, le CESR Poitou-Charentes appelait à un Schéma Régional de Développement Économique « *outil de pilotage stratégique [...] vecteur de mobilisation des acteurs économiques, sociaux et territoriaux au service de l'emploi et du développement économique local* ».

Le CESR relevait le pragmatisme et le caractère opérationnel du projet de SRDE présenté et approuvait la volonté d'une impulsion nouvelle pour favoriser et accompagner le développement économique et l'emploi dans la région.

Il soulignait néanmoins la nécessité de **passer d'une « logique d'outils » à une « logique d'accompagnement »** des entreprises dans les territoires, adaptée aux différentes étapes de leur évolution et notamment dans les phases de création, de transmission, de mutation mais également de crise.

L'assemblée socioprofessionnelle rappelait la nécessité de rechercher les leviers de progression davantage dans **l'action collective et le maillage** des acteurs que dans les aides et subventions directes.

Par ailleurs, le CESR insistait sur la nécessité :

- d'une plus grande lisibilité de la stratégie globale du Conseil régional ;
- d'une vision prospective plus marquée ;
- d'une réelle mise en perspective de l'économie régionale dans le contexte national, européen et mondial ;
- d'une plus grande connexion entre la stratégie de développement économique et les objectifs de cohésion sociale et territoriale ;

- de l'affirmation d'une stratégie d'attractivité du territoire ;
- d'enrichir et de préciser les stratégies de développement des différentes filières identifiées ;
- de rapprocher la recherche publique et privée des entreprises ;
- de préciser les outils de gouvernance du SRDE.

- En février 2006, dans une contribution d'autosaisine complémentaire au SRDE, l'assemblée socio-professionnelle déclinait **11 leviers d'actions prioritaires pour une stratégie économique ambitieuse autour de 2 volets** :

- **un volet économique** visant à mener une politique offensive pour favoriser le développement économique et l'emploi en encourageant l'émergence et la consolidation de « leaders » économiques à travers notamment une politique de filières d'excellence, l'accompagnement des phases d'amorçage, transmission et reprise des entreprises, l'aide à l'internationalisation et le soutien à la certification des produits et des établissements ;
- **un volet social** centré sur des modes de gouvernance équilibrés, respectueux et transparents à travers le recours à des outils innovants et discriminants d'attractivité, ou encore la création d'un dispositif régional d'intelligence économique.

Objectif de cette stratégie : tendre vers une prospérité économique tout en intégrant la question du plein emploi, de la formation tout au long de la vie et de la sécurisation des parcours professionnels.

■ Le bilan du SRDE réalisé par le Conseil régional :

L'assemblée socioprofessionnelle prend acte du bilan réalisé par le Conseil régional.

Elle note plus particulièrement les éléments suivants :

- la dynamique de création d'entreprises positionnant Poitou-Charentes au premier rang des régions françaises ;
- les outils financiers mis en oeuvre permettant d'intervenir en « haut de bilan », et répondant aux souhaits du CESR (PCE/PCI, fonds d'investissement de proximité, fonds commun de placement...);
- des chartes d'engagements réciproques instaurant une relation nouvelle entre le Conseil régional et les entreprises soutenues dans le cadre du dispositif Cordee notamment (1 154 chartes signées) ;
- les attributions de Bourses Régionales Désir d'Entreprendre depuis 2004 (7 587 au total) ;
- la montée en puissance des dispositifs de garantie d'emprunt ;
- les dispositifs élaborés dans le cadre de la formation : schéma régional des formations, dispositifs VAE et tremplins (jeunes diplômés et bâtiment), Cordefop, chèque « formation dirigeant » ;
- la faible ouverture des entreprises de Poitou-Charentes aux marchés internationaux (1,5 % des exportations françaises).

Suite aux analyses et réflexions menées dans le cadre du Comité mixte du suivi SRDE, créé sur proposition du CESR, l'assemblée socioprofessionnelle ajoute un certain nombre d'observations :

- **Le développement et la consolidation des filières d'excellence doivent être l'élément central de l'action économique** du Conseil régional et ainsi permettre, à travers la définition d'une stratégie partagée, des effets de synergie, de mutualisation et donc de valeur ajoutée.

Le Conseil économique et social régional approuve les actions entreprises en ce sens qui contribuent à l'émergence d'une image de marque de Poitou-Charentes et d'une véritable attractivité dans un certain nombre de secteurs.

Dans le même temps, la politique de filières ne doit pas remettre en cause l'accès des dispositifs régionaux à l'ensemble des entreprises régionales.

- Le CESR réitère son attachement à la gouvernance des politiques régionales de développement économique en **partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés**.

- Il note la montée en puissance des actions s'inscrivant dans le cadre de l'environnement et déclinées dans différents plans.

Ces initiatives doivent contribuer au déploiement sur le territoire régional d'un certain nombre de filières.

- Le CESR note l'évolution des aides Cordee, pilier du dispositif global de soutien au développement économique :

- les projets de création/reprise enregistrent un plus faible accompagnement par le dispositif Cordee compte tenu de la montée en puissance des Bourses Régionales Tremplin pour l'Emploi ;
- le secteur des éco-industries connaît quant à lui un accompagnement à la hausse.

Plus globalement, le Conseil économique et social régional constate la forte diminution des avances remboursables accordées aux entreprises (77 en 2007 contre 11 en 2009) et l'augmentation parallèle des subventions, « dispositifs plus incitatifs » selon le Conseil régional (69 en 2007 contre 131 en 2009).

Il souligne par ailleurs une certaine **atomisation des aides accordées aux entreprises** et s'interroge ainsi sur leur efficacité globale en termes de développement économique. En effet, si le nombre de dossiers soutenus augmente, le montant total des aides diminue et passe de **8,4 M€ en 2007 à 3,5 M€ en 2009**.

Le CESR réitère enfin la nécessité d'une **communication appropriée au sein des territoires sur les dispositifs d'aides existants** et d'un **accompagnement de proximité** des porteurs de projets et des chefs d'entreprises. A cet égard, une réflexion serait à lancer sur la complémentarité et l'harmonisation des réseaux « ACCÉS » et « Ateliers de la Création ».

Dans la continuité de ses différents avis, l'assemblée socioprofessionnelle réaffirme son attachement à la poursuite de l'expérimentation engagée en 2005 confiant à la Région la compétence en matière d'élaboration et de mise en oeuvre du Schéma régional de développement économique.

.../...

Si une telle hypothèse devait être confirmée, le Conseil économique et social régional souligne **les axes prioritaires qui devraient être retenus dans le cadre d'une future stratégie de développement économique** :

- le développement des coopérations interrégionales, voire transnationales dans le cadre des politiques de filières à travers la conclusion de contrats de filières définissant les grands axes de stratégie de développement ;
- l'accompagnement des transmissions et reprises d'entreprises à travers la promotion de la transmission, l'implication des salariés, le développement des formations à la reprise, la création d'un « véritable marché de la reprise » et le renforcement de l'accompagnement des repreneurs ;
- la création d'un réseau de zones d'activités de dimension nationale voire internationale, intégrant les enjeux de haute qualité environnementale dans le cadre d'une vision prospective de la stratégie foncière pour maintenir l'attractivité de l'ensemble de l'espace régional ;
- le soutien à l'internationalisation des entreprises (renforcement de l'image de Poitou-Charentes à l'étranger et soutien à la politique d'exportation des entreprises régionales) ;
- le soutien à la constitution de comités inter-entreprises pour accompagner les salariés des petites entreprises ;
- la prise en compte du tourisme comme une filière économique à part entière ;
- la reconnaissance du rôle des associations dans le développement économique et social des territoires et la nécessité d'une vision plus globale du monde associatif ;
- le déploiement des initiatives engagées en termes d'intelligence économique à un plus grand nombre de filières, dans un cadre potentiellement interrégional ;
- l'affirmation d'un dispositif de pilotage stratégique visant à mettre en synergie les différents acteurs oeuvrant pour le développement économique régional (Etat, départements, intercommunalités, entreprises, organisations professionnelles, centres de formation et de recherche...) ;
- la mise en place d'outils efficaces de suivi à travers des indicateurs de situation, de contexte et de performance.

Et par ailleurs, cette stratégie devra s'inscrire dans le cadre d'une politique volontariste globale en matière de :

- développement des infrastructures de transports permettant aux entreprises d'élargir leurs zones de chalandise ;
- développement de l'accès aux infrastructures de TIC à haut débit ;
- qualité de vie, source d'image de marque et d'attractivité régionale.

Vote sur l'avis du CESR

(« Bilan du SRDE »)

Adopté à la majorité

72 votants

58 pour

MM. Braud, Chartier, Delaune, Dutruc (CCI)
MM. Baguet, Drageon, Garfalo, Guénant (Medef)
M. Gris (Banques)
M. Etien (Pêche)
M. Viaud (Conchyliculture)
MM. Banlier, Doignon, Godu, Testaud (Chambres de métiers)
M. Eprinard (UPAR)
MM. Bouvier, Guilbaud, Lebre, Rouvreau (Chambres d'agriculture)
M. P. Moinard (FRSEA)
M. Antigny (CGPME)
M. Guionnet (Cognac)
MM. Brégère, JP. Moinard (Professions libérales)
Mmes Lancereau, Malka, MM. Baud, Bodet, Hérault (CFDT)
Mmes Méry, Routhiau (CFTC)
MM. Marx, Nocquet (CFE-CGC)
MM. Larquey, Prévost (UNSA)
M. Breton (URAF)
M. Hinérang (Caisses d'assurance maladie)
M. Vinet (Bâtiment)
M. Grémillon (URIOPSS)
M. Dorlet (Personnes âgées)
M. Vilain (Aînés ruraux)
M. Tritz (FCPE)
M. Martin (CRES)
Mme Thomas, M. Couillaud (Mutualité, coopération et crédit agricoles)
M. Marteau (CRAJEP)
M. Bonnet (Sport)
M. Levraut (Locataires)
M. Sibert (Logement)
M. Filoche (Propriété immobilière)
MM. Brie, Hortolan (Environnement)
Mme Poupard (Consommation)
M. Saizeau (CPCA)
Mme Drouet, MM. Hummel, de Russé (Personnalités qualifiées)

14 abstentions

Mmes Deborde, Estournès, Quenette, Videau
et MM. Dupire, Giraudeau, Jacquillard (CGT)
MM. Bara, Barreau, Dessed, Ferchaud, Gardin, Patrac (FO)
M. Tournier (FSU)

**3 – Avis sur le rapport du Conseil régional n°A.IV.1
« Comité régional stratégique Air-Energie-Climat »**

■ Dans le cadre de la territorialisation du Grenelle de l'environnement, il est prévu l'élaboration de différents schémas régionaux (schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie, plans territoriaux pour le climat, schémas régionaux de cohérence écologique) et la mise en place d'un comité de suivi régional.

En Poitou-Charentes, dans l'attente du cadrage législatif et réglementaire de ces schémas, et pour prendre en compte les orientations de l'Agenda régional pour la conversion écologique de l'économie, il est proposé de mettre en place dès maintenant un **Comité régional stratégique « Air-Énergie-Climat »** en charge de finaliser la convention pour la territorialisation du Grenelle.

■ Ce comité régional serait composé de **5 collèges** (à l'identique des collèges ayant travaillé dans le cadre du Grenelle), avec 23 membres :

- 5 représentants pour le collège Etat ;
- 11 représentants pour le collège collectivités territoriales (dont 2 postes au CESR) ;
- 2 représentants pour le collège employeurs ;
- 2 représentants pour le collège des salariés ;
- 3 représentants pour le collège des associations.

• En préalable, l'intérêt de la mise en place de ce comité Air-Énergie-Climat est marqué. Il est souhaité cependant une **cohérence et une coordination d'actions** des différents partenaires au sein d'un **comité régional** abordant tous les aspects du Grenelle de l'environnement et ce, au service de l'intérêt général et des habitants de Poitou-Charentes.

Cette cohérence et cette coordination d'actions apporteront visibilité et lisibilité de l'action.

Les partenaires prévus dans les 5 collèges sont des relais fondamentaux tant pour la déclinaison du Grenelle de l'environnement en région que pour l'agenda régional pour la conversion écologique de l'économie.

• Par ailleurs, la composition proposée pour le comité régional Air-Energie-Climat est jugée déséquilibrée (en particulier au détriment des représentants salariés, employeurs et associations).

Le CESR propose que la composition de ce comité régional tende à un équilibre des 5 collèges avec cependant une place prépondérante pour le collège des collectivités (légitime compte tenu de leur diversité et de leurs responsabilités dans le financement des projets).

Par ailleurs, toute la place du CESR (expression de la société civile régionale organisée) est revendiquée dans ce dispositif (dans le collège collectivités territoriales) et dans les comités qui suivront pour la territorialisation du Grenelle.

• Enfin, les représentants proposés dans certains collèges (en particulier le collège des associations) posent questions (représentativité et légitimité en région de GreenPeace ?).

Le CESR souhaite qu'il soit demandé aux organisations concernées de désigner après concertation leurs représentants.

Pour le collège des associations, il existe en Poitou-Charentes une coordination régionale, la CEDD (Coordination Environnement et Développement Durable, membre de la CPPA), qui regroupe la grande majorité des associations environnementales en région.

Vote sur l'avis du CESR

(« Comité régional stratégique Air-Energie-Climat »)

**Adopté à la majorité
72 votants
67 pour**

MM. Braud, Chartier, Delaune, Dutruc (CCI)
MM. Baguet, Drageon, Garofalo, Guénant (Medef)
M. Gris (Banques)
M. Etien (Pêche)
M. Viaud (Conchyliculture)
MM. Banlier, Doignon, Godu, Testaud (Chambres de métiers)
M. Eprinard (UPAR)
MM. Bouvier, Guilbaud, Lebret, Rouvreau (Chambres d'agriculture)
M. P. Moinard (FRSEA)
M. Antigny (CGPME)
M. Guionnet (Cognac)
MM. Brégère, JP. Moinard (Professions libérales)
Mmes Deborde, Estournès, Quenette, Videau
et MM. Dupire, Giraudeau, Jacquillard (CGT)
M. Barreau (FO)
Mmes Lancereau, Malka, MM. Baud, Bodet, Hérault (CFDT)
Mmes Méry, Routhiau (CFTC)
MM. Marx, Nocquet (CFE-CGC)
MM. Larquey, Prévost (UNSA)
M. Tournier (FSU)
M. Breton (URAF)
M. Hinérang (Caisses d'assurance maladie)
M. Vinet (Bâtiment)
M. Grémillon (URIOPSS)
M. Dorlet (Personnes âgées)
M. Vilain (Aînés ruraux)
M. Tritz (FCPE)
M. Martin (CRES)
Mme Thomas, M. Couillaud (Mutualité, coopération et crédit agricoles)
M. Marteau (CRAJEP)
M. Bonnet (Sport)
M. Levraut (Locataires)
M. Sibert (Logement)
M. Filoche (Propriété immobilière)
MM. Brie, Hortolan (Environnement)
Mme Poupard (Consommation)
M. Saizeau (CPCA)
Mme Drouet, MM. Hummel, de Russé (Personnalités qualifiées)

5 abstentions

MM. Bara, Dessed, Ferchaud, Gardin, Patrac (FO)

**4 – Avis sur le rapport du Conseil régional n° A.VII.1
« Agenda 22 du Poitou-Charentes - Modifications »**

L'Agenda 22 est un document « vivant » qui a vocation à s'enrichir au fur et à mesure des nouvelles orientations mises en oeuvre.

Depuis son adoption en 2008, de nouvelles mesures ont été adoptées (schéma régional accessibilité des services de transports, tremplins pour l'emploi associatif, convention avec le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), actions de formation au handicap en direction des personnels des lycées et EREA et des décideurs collectivités...) et il est proposé d'actualiser l'Agenda 22 au regard de ces nouvelles dispositions.

Le Conseil économique et social régional **approuve ces dispositions** et renouvelle l'intérêt et l'exemplarité de cette démarche qui se décline désormais dans les territoires.

Vote sur l'avis du CESR

(« Agenda 22 du Poitou-Charentes - Modifications »)

**Adopté à l'unanimité
72 votants**

MM. Braud, Chartier, Delaune, Dutruc (CCI)
MM. Bague, Drageon, Garofalo, Guénant (Medef)
M. Gris (Banques)
M. Etien (Pêche)
M. Viaud (Conchyliculture)
MM. Banlier, Doignon, Godu, Testaud (Chambres de métiers)
M. Eprinchard (UPAR)
MM. Bouvier, Guilbaud, Leuret, Rouvrau (Chambres d'agriculture)
M. P. Moinard (FRSEA)
M. Antigny (CGPME)
M. Guionnet (Cognac)
MM. Brégère, JP. Moinard (Professions libérales)
Mmes Deborde, Estournès, Quenette, Videau
et MM. Dupire, Giraudeau, Jacquillard (CGT)
MM. Bara, Barreau, Dessed, Ferchaud, Gardin, Patrac (FO)
Mmes Lancereau, Malka, MM. Baud, Bodet, Hérault (CFDT)
Mmes Méry, Routhiau (CFTC)
MM. Marx, Nocquet (CFE-CGC)
MM. Larquey, Prévost (UNSA)
M. Tournier (FSU)
M. Breton (URAF)
M. Hinérang (Caisses d'assurance maladie)
M. Vinet (Bâtiment)
M. Grémillon (URIOPSS)
M. Dorlet (Personnes âgées)
M. Vilain (Aînés ruraux)
M. Tritz (FCPE)
M. Martin (CRES)
Mme Thomas, M. Couillaud (Mutualité, coopération et crédit agricoles)
M. Marteau (CRAJEP)
M. Bonnet (Sport)
M. Levraut (Locataires)
M. Sibert (Logement)
M. Filoche (Propriété immobilière)
MM. Brie, Hortolan (Environnement)
Mme Poupard (Consommation)
M. Saizeau (CPCA)
Mme Drouet, MM. Hummel, de Russé (Personnalités qualifiées)

**5 – Avis d'autosaisine sur le rapport du Conseil régional n°A.VI.1
« Aménagement numérique de Poitou-Charentes »**

- Dans l'objectif d'une organisation appropriée et de moyens financiers adéquats à la montée en charge des projets de déploiement du très haut débit (THD), l'Etat et le Conseil régional ont créé un **Comité régional pour l'aménagement numérique du territoire** (CRANT). Sa réunion de lancement s'est tenue le 14 janvier dernier.

Cette instance copilotée par l'Etat et le Conseil régional se voit confier 3 missions majeures :

- assurer la cohérence des projets d'infrastructures dans la région pour une bonne répartition sur le territoire ;
- préparer l'ensemble des collectivités territoriales à l'arrivée du très haut débit (usages et services) ;
- définir les dessertes prioritaires en service THD.

Le CESR participe à ce comité régional.

- Dans son rapport (et qui par manque de temps, n'a pu être adressé dans les délais au CESR), le Conseil régional propose un nouveau cadre d'actions s'inscrivant dans la Loi Pintat.

Compte tenu de l'importance du sujet sur lequel le CESR a émis plusieurs avis (programme régional Très haut débit, travaux communs avec la commission « Infrastructures » du Conseil régional), l'assemblée socioprofessionnelle a souhaité examiner ce rapport et proposer un projet d'avis du CESR.

L'analyse s'est faite sur deux volets :

- Les enjeux du THD et du programme d'actions de l'Etat et des collectivités territoriales pour le territoire régional.
- Les propositions du Conseil régional concernant l'aménagement numérique de Poitou-Charentes.

Pour mémoire :

- L'Etat a engagé en 2009 un Plan "**France Numérique 2010**" avec un double objectif :
 - Le rééquilibrage national du haut débit sur le territoire.
 - Le déploiement du très haut débit dans le cadre d'une couverture équilibrée du territoire en partenariat avec les acteurs publics et privés.
- La circulaire du Premier Ministre du 31 juillet a fixé les orientations de ce plan en fixant **une nouvelle gouvernance pour le numérique** :
 - Mettre en place une stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique.
 - Créer une instance de concertation pouvant être coprésidée avec le Président du Conseil régional pour mobiliser les différents maîtres d'ouvrage.
 - Mobiliser les moyens disponibles de l'Europe, de l'Etat et des collectivités territoriales.

Pour ce faire, les infrastructures internet (en particulier pour le très haut débit) bénéficieront dans le grand emprunt national de 2 milliards d'euros, les contenus et usages de 2,5 milliards d'euros.

- **La Loi Pintat de "Lutte contre la fracture numérique" de décembre 2009**, fixe les principales dispositions du déploiement du haut débit et très haut débit sur le territoire, avec la création :
 - De Schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique sur un même territoire.
 - D'un fonds d'aménagement numérique des territoires pour soutenir les projets de couverture dans les zones peu denses.
 - D'un mécanisme qui permette aux collectivités de détenir un droit d'usage des réseaux électriques ou de communication pour poser des fibres optiques.

1. Les enjeux du THD et du programme d'actions de l'Etat et des collectivités territoriales pour le territoire régional

- Les collectivités territoriales, l'Etat et le Conseil régional se sont dotés depuis 2006 d'une stratégie et de moyens financiers pour soutenir les opérations de **résorption des zones blanches haut débit**.

Si comparativement à d'autres territoires, la situation en Poitou-Charentes est satisfaisante, certaines zones n'ont aujourd'hui toujours pas accès au haut débit.

C'est pourquoi, parallèlement au développement du THD, le Conseil économique et social régional insiste sur le caractère indispensable d'une couverture haut débit de l'ensemble du territoire (à 2 Mbits/s pour tous). En cela, l'Etat, le Conseil régional et les collectivités territoriales concernées doivent veiller à ce que les opérateurs choisis déploient les solutions nécessaires pour desservir 100 % des zones blanches.

A cet effet, la couverture haut débit du territoire doit être prise en compte et intégrée dans le futur Schéma régional de cohérence d'aménagement numérique (proposé par l'Etat et le Conseil régional).

- L'enjeu pour les territoires réside dans **la montée en charge des projets de déploiement du THD**.

Ce déploiement des réseaux de fibre optique (« Fiber to the home »¹, FttH) devrait se faire dans un premier temps dans les zones « très denses » (environ 20 % de la population). A l'inverse, le déploiement de réseaux en fibre optique par les opérateurs, dans les zones « semi-denses » (approximativement 50 % de la population) et « peu denses » (approximativement 30 % de la population) pourrait ne pas intervenir avant de nombreuses années.

Cette situation appelle une organisation appropriée et des outils financiers importants. Outre le financement des réseaux, les politiques publiques ont un rôle essentiel dans la gestion des infrastructures, ne serait-ce que pour faire jouer la concurrence.

Les pouvoirs publics doivent se doter des moyens pour répondre au risque de nouvelles fractures numériques et gérer au mieux la ressource publique dans un objectif de complémentarité des initiatives et d'aménagement du territoire.

Quelques leviers d'actions à titre opérationnel :

- **L'existence d'outils financiers en région** : rien n'est prévu pour l'après Contrat de projets 2007-2013. Il faut dès à présent pérenniser les fonds de l'Etat et des collectivités territoriales quitte à faire évoluer les modes de financement. Pour les Universités et les laboratoires, l'Etat ne pourrait-il pas, par exemple, intégrer les fonds du Contrat de projets dans leurs futures dotations de fonctionnement ?
- **Une dynamique créée à partir de communautés d'usage** : Universités et laboratoires, mais aussi entreprises, compte tenu de leurs besoins en la matière. Les collectivités territoriales ont vocation à anticiper et à organiser la mutualisation des moyens et des équipements au plus près des usagers.
- **Le levier de la commande publique** : à l'image de ce qui a été fait pour la communauté de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le Conseil régional pourrait impulser et faciliter l'intégration de nouveaux réseaux d'utilisateurs, pour passer une commande publique. Les réseaux de santé par exemple, inscrits au précédent CPER, n'ont pu être mis en place en raison notamment de l'absence d'une structure unique de portage du projet. Le CESR suggère de se rapprocher du Syndicat Interhospitalier Régional (SIR).
- **La mobilisation des différentes collectivités locales pour anticiper et mettre en place le réflexe « Réseaux » de Télécoms** : le déploiement de réseaux FttH ne pourra se faire sans l'accord des collectivités. Au-delà des démarches actuelles, des autorisations ou des mises à disposition de voiries ..., les collectivités doivent gérer leur patrimoine dans une stratégie d'aménagement des territoires.

.../...

(1) « Fibre à domicile »

2. Les propositions du Conseil régional concernant l'aménagement numérique de Poitou-Charentes

- Le Conseil économique et social régional **se félicite de l'engagement d'un Schéma régional de cohérence d'aménagement numérique** s'appuyant sur les démarches déjà initiées par les collectivités territoriales et sur le CRANT comme Comité de pilotage de ce schéma.

Ce schéma doit **créer les conditions d'une véritable gouvernance régionale** et associer les collectivités territoriales compétentes. Il devra analyser **les perspectives de desserte en haut et très haut débit sur les différentes parties du territoire** et fixer des orientations d'actions publiques.

Pour autant, s'il a vocation à rassembler ces actions, il ne devra pas se substituer aux Schémas directeurs départementaux, et devra laisser libres les Conseils généraux de leur propre stratégie de déploiement.

Au-delà de l'articulation et la convergence des actions publiques de tous niveaux, le schéma pourrait permettre aux acteurs publics et privés de s'accorder autour d'un projet partagé d'aménagement durable du territoire.

- Le CESR **approuve la création d'une structure ad hoc** permettant aux collectivités locales et à leurs groupements **la mise en oeuvre et l'exploitation d'infrastructures passives de communications électroniques**.

Il est en effet essentiel pour une politique de lutte contre la fracture numérique efficace, que les collectivités territoriales ayant contribué au financement d'une infrastructure de ce type, détiennent un droit d'usage pour poser de la fibre optique ou la mettre à disposition d'opérateurs.

- Le CESR note la proposition de charger l'IAAT (Institut atlantique d'aménagement du territoire) de **la mission d'observation et d'information sur les réseaux et la couverture du territoire** pour les services de communications électroniques.

Cette mission, au service du Schéma régional d'aménagement numérique, devra constituer **un outil de référence commun et partagé**. Il s'agira notamment de donner aux différents acteurs concernés le même niveau de compréhension des enjeux et d'appropriation de la question de l'aménagement numérique du territoire.

- Concernant **l'intervention du fonds d'aménagement numérique des territoires et la mobilisation des opérateurs privés** pour investir dans la région, l'assemblée socioprofessionnelle insiste sur 3 conditions prioritaires :

- veiller à ce que le Comité national de gestion du fonds (nommé par Décret) attribue le fonds d'aménagement du territoire de manière équitable entre les régions (système de péréquation) ;
- utiliser prioritairement le fonds pour contribuer au financement de travaux de réalisation des infrastructures et réseaux dans les zones les moins denses ;
- favoriser (ou cibler) les aides aux maîtres d'ouvrage qui réalisent les travaux d'infrastructures et de réseaux inscrits dans les Schémas directeurs régionaux.

- Enfin, le CESR abonde la demande du Conseil régional **d'un suivi des engagements de l'Etat** (en collaboration étroite avec les Départements) sur la mise en place du fonds complémentaire d'aide à la réception, au nom du principe de l'équité territoriale et l'accompagnement technique et humain pour les personnes âgées ou handicapées.

Poitou-Charentes sera la 7ème région dans l'ordre d'ouverture de la télévision numérique, à compter **du 19 octobre prochain, la télévision analogique sera supprimée sur tout le territoire régional**.

L'Etat, le CSA et France télénumérique ont mis en place un fonds d'aide sociale ainsi qu'une aide technique et humaine pour les foyers vulnérables.

Pour le CESR, il sera en particulier important de :

- donner la priorité des aides financières aux zones non couvertes par l'analogique et aux zones initialement couvertes par l'analogique mais non couvertes par la TNT ;
- diffuser l'information concernant les services d'aide technique auprès des Mairies, Associations d'aide à domicile, etc, à destination des personnes âgées ou handicapées ;
- étendre l'assistance de proximité, expérimentée sur le Nord Cotentin, aux autres régions, en particulier dans les régions « rurales » ;
- créer dans les meilleurs délais les commissions départementales de transition vers la télévision numérique (afin d'informer et aider les collectivités locales dans la mise en oeuvre et le suivi du basculement à la télévision numérique).

Vote sur l'avis du CESR

(« Aménagement numérique de Poitou-Charentes »)

Adopté à l'unanimité

72 votants

MM. Braud, Chartier, Delaune, Dutruc (CCI)
MM. Baguet, Drageon, Garofalo, Guénant (Medef)
M. Gris (Banques)
M. Etien (Pêche)
M. Viaud (Conchyliculture)
MM. Banlier, Doignon, Godu, Testaud (Chambres de métiers)
M. Eprinchard (UPAR)
MM. Bouvier, Guilbaud, Lebret, Rouvreau (Chambres d'agriculture)
M. P. Moinard (FRSEA)
M. Antigny (CGPME)
M. Guionnet (Cognac)
MM. Brégère, JP. Moinard (Professions libérales)
Mmes Deborde, Estournès, Quenette, Videau
et MM. Dupire, Giraudeau, Jacquillard (CGT)
MM. Bara, Barreau, Dessed, Ferchaud, Gardin, Patrac (FO)
Mmes Lancereau, Malka, MM. Baud, Bodet, Hérault (CFDT)
Mmes Méry, Routhiau (CFTC)
MM. Marx, Nocquet (CFE-CGC)
MM. Larquey, Prévost (UNSA)
M. Tournier (FSU)
M. Breton (URAF)
M. Hinérang (Caisses d'assurance maladie)
M. Vinet (Bâtiment)
M. Grémillon (URIOPSS)
M. Dorlet (Personnes âgées)
M. Vilain (Aînés ruraux)
M. Tritz (FCPE)
M. Martin (CRES)
Mme Thomas, M. Couillaud (Mutualité, coopération et crédit agricoles)
M. Marteau (CRAJEP)
M. Bonnet (Sport)
M. Levraut (Locataires)
M. Sibert (Logement)
M. Filoche (Propriété immobilière)
MM. Brie, Hortolan (Environnement)
Mme Poupard (Consommation)
M. Saizeau (CPCA)
Mme Drouet, MM. Hummel, de Russé (Personnalités qualifiées)



**6 – Avis sur le rapport du Conseil régional n°A.S.1
« Situation de la Région et bilan d'activité 2009 »**

Le Conseil économique et social Poitou-Charentes, comme sa commission de synthèse et ses commissions sectorielles, **prend acte du bilan d'activité pour 2009** présenté par le Conseil régional conformément aux textes réglementaires.

Ce document, très détaillé, présente l'exécution des décisions du Conseil régional, les politiques régionales mises en oeuvre au cours de l'année passée.

Cette présentation dans les commissions par la plupart des Présidents de commissions du Conseil régional a été également l'occasion de remercier ces derniers de leur participation assidue aux réunions des commissions du CESR et de l'intérêt qu'ils ont montré au long de leur mandat envers les observations et propositions du CESR.

L'assemblée socioprofessionnelle retient un certain nombre d'observations sur ce bilan d'activités :

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE / TOURISME :

Dans un contexte économique tendu, marqué par une progression du nombre de demandeurs d'emploi (de l'ordre de 20 % entre novembre 2008 et novembre 2009), le CESR note les principales actions du Conseil régional en matière de développement économique et plus particulièrement :

- les dispositifs engagés à travers le Plan Régional pour l'Emploi et la Charte d'Engagement face à la crise ;
- l'intensification des actions entreprises dans le cadre de la « conversion écologique de l'économie », le lancement du plan photovoltaïque et le déploiement du véhicule électrique ;
- la continuité des dispositifs de soutien à l'innovation à travers notamment le fonds régional de l'innovation et différents appels à projets.

L'assemblée socioprofessionnelle note avec intérêt le bilan détaillé de l'évolution des emplois tremplins, comme le CESR l'avait souhaité.

Elle préconise, dans le cadre de la présentation du positionnement économique de Poitou-Charentes sur le territoire national, la prise en compte du ratio PIB/Emplois.

**ÉDUCATION / FORMATION / ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR :**

- **Chèque livre régional** : l'assemblée socioprofessionnelle souhaite alerter le Conseil régional sur les difficultés rencontrées par les familles pour l'attribution des chèques livres 2009.

Il faudra à l'avenir :

- mieux informer les jeunes et leurs familles en amont ;
- assurer la réception des chèques aux familles avant les congés d'été ;
- prendre en compte les jeunes déjà inscrits (pas de réinscription tous les ans).

Le CESR demande par ailleurs que la rédaction sur le rapport de la Mission d'Evaluation et de Contrôle (MEC) sur ce dossier (p. 236) soit plus explicite, en particulier sur les coûts de gestion des chèques livres.

- **Charte d'engagement face à la crise** : une douzaine d'entreprises a été accompagnée financièrement par l'Etat, le Conseil régional, l'Union européenne et les OPCA depuis la mise en action de la charte régionale en juillet 2009.

Le CESR demande qu'en accord avec les différents partenaires concernés un bilan qualitatif des premiers résultats de cette initiative soit présenté.

- **Evolution de la carte des formations par apprentissage** : la généralisation des nouveaux cursus de Bac pro en 3 ans (assurée par la voie scolaire ou par apprentissage) et la disparition des sections préparant au BEP ont modifié l'offre de formation.

Dans l'apprentissage, certaines sections de BEP n'ayant pas été transformées en BAC pro 3 ans voient leurs formations supprimées de la carte des formations.

Le CESR s'inquiète des conséquences de cette évolution sur la diminution de l'offre de formation de proximité et demande que cette situation soit analysée dans le tour de table des consultations et des arbitrages.

- **Grands projets d'investissement pour l'apprentissage** : le Conseil économique et social régional s'inscrit dans la planification souhaitée par le Conseil régional, mais constate que c'est la complexité de la situation en Charente qui a notamment entraîné des retards successifs dans la programmation et la réalisation des travaux.

Compte tenu de l'urgence de la situation dans les CFA de Charente et de La Rochelle, des priorités doivent être rapidement déterminées afin d'engager les financements nécessaires à la rénovation ou à la reconstruction des bâtiments de formation mal adaptés aux nouvelles conditions pédagogiques et ne respectant plus les normes d'hygiène et de sécurité.

- Par ailleurs, un point de situation a été consacré à la **mise en oeuvre du SRFAC** (Schéma régional des formations artistiques et culturelles).

En l'absence d'arbitrages sur les conditions des transferts de compétences et sur les financements, l'essentiel du travail du Conseil régional a été de conforter l'organisation et le financement du Cycle d'Enseignement Professionnel Initial (CEPI).

Les Musiques actuelles sont intégrées dans un seul CEPI Musique.

ENVIRONNEMENT :

Dans la perspective d'améliorer ce document qui a vocation « à rendre compte de l'action régionale », un certain nombre d'observations sont formulées :

- La première partie, dont l'objet est de présenter la situation de la région au regard de quelques indicateurs (démographique, activité économique, emploi) et de positionner la région dans le contexte national, devrait être enrichie.

Le PIB ramené à une région n'est pas l'indicateur le plus pertinent ; des indicateurs permettant de rendre compte de la réalité des personnes et du « bien être » des habitants de Poitou-Charentes (comme l'indice de développement humain) devraient être recherchés.

- L'intérêt de l'approche transversale présentant l'excellence environnementale en Poitou-Charentes est à nouveau souligné.

Cette approche conforte et confirme la position du CESR sur le caractère transversal de « l'environnement » qui impacte et est impacté par l'ensemble des politiques sectorielles.

- Enfin, le travail d'évaluation conduit dans le cadre de la mission d'évaluation et de contrôle de la dépense régionale est important.

Les résultats de certains rapports d'évaluation (dispositifs d'aide aux chauffe-eau solaires par exemple) ont conduit à infléchir et réviser certains dispositifs régionaux pour limiter les effets d'aubaine et réorienter l'aide régionale vers les bénéficiaires visés.

AGRICULTURE ET LITTORAL :

- La crise agricole a conduit à la remise en cause, par les exploitants eux-mêmes de nombreux projets. Dans ce contexte, le CESR constate la diminution significative entre 2008 et 2009 du nombre de demandeurs de certains soutiens du Conseil régional.

A titre d'exemple, les aides accordées dans le cadre des Contrats régionaux d'exploitation pour l'élevage passent de 432 bénéficiaires en 2008 à 151 en 2009 et les aides directes aux porteurs de projets dans le cadre du PIDIL (aide à l'installation) passent de 163 bénéficiaires en 2008 à 77 en 2009.

- La priorité affichée du Conseil régional en termes de soutien à l'installation est partagée.

L'assemblée socioprofessionnelle réitère la nécessité de poursuivre le soutien aux structures intervenant dans ce domaine (Répertoire départemental à l'installation et Points infos installation notamment).

- Elle note l'abandon, faute de projets, du dispositif de soutien à la reconquête des prairies visant à modifier les pratiques d'élevage et à augmenter les surfaces fourragères. Les crédits rendus disponibles ont été affectés aux mesures liées aux enjeux de la directive cadre sur l'eau.

- Secteur de la pêche : il est pris acte de la volonté du Conseil régional de soutenir l'ensemble des initiatives de réensemencement « sous condition d'un suivi approfondi en termes scientifiques et de mise sur le marché ».

VIVRE ENSEMBLE :

- **Politiques pour l'accès des jeunes au logement** : les réserves du CESR sur des redondances entre dispositifs régionaux et dispositifs nationaux (rapport de mars 2008 « L'accès au logement des jeunes adultes en insertion sociale ou en mobilité professionnelle »), sont avérées. Le CESR regrette à cet effet l'absence de données chiffrées sur ce point.

- **Services à la personne** : au vu du tableau présenté dans le bilan, le Conseil économique et social régional note avec inquiétude la marchandisation de ce secteur. La part des associations dans les organismes agréés baisse en effet de 24 % entre 2006 et 2009, tandis que la part des entreprises augmente de 31 %.

- **Politique associative** : le CESR souhaiterait que le Conseil régional ait une approche plus transversale de cette question.

Par ailleurs, le CESR a pris connaissance de la décision de la Commission Permanente du 18/01/10 relative aux partenariats avec le **mouvement sportif**. La convention triennale avec le CROS engage une subvention forfaitaire et une subvention révisable. Au-delà de ce cas particulier, l'assemblée socioprofessionnelle souhaiterait des précisions sur le choix

entre la part forfaitaire et la part révisable. Le dispositif manque de lisibilité et de cohérence. Elle demande que cette question soit abordée lors d'une prochaine réunion de la commission mixte « Vie associative et lien social ».

EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES :

Plusieurs observations complémentaires aux avis 2009 du CESR ont été apportées sur :

- **Développement des TER :**
Malgré une évolution de l'offre TER assez modeste en raison de nombreux travaux réalisés sur les lignes (en particulier la desserte de l'étoile de Saintes), le trafic est resté en 2009 relativement stable.
Ces résultats sont en partie liés aux nouvelles dessertes réalisées en 2009, à la modernisation du matériel et à la nouvelle gamme tarifaire. Le CESR réinsiste sur l'importance et les effets des investissements réalisés pour le développement des TER.
- **Accessibilité des services de transports régionaux :**
Le Conseil régional a entamé l'élaboration d'une Convention pluriannuelle avec RFF et la SNCF pour déterminer la liste des opérations, les niveaux d'intervention et le calendrier des réalisations.
D'ores et déjà, l'assemblée socioprofessionnelle se félicite de l'accord signé entre les partenaires pour aménager les gares de la ligne Angoulême - Saintes pendant la période des travaux ainsi que la réalisation d'une étude d'accessibilité de la gare de Saintes.
Dans le même temps, elle regrette à nouveau le faible niveau d'engagement de RFF et de la SNCF dans ce schéma.
- **Mesure de la qualité de service TER :**
2009 a été la première année de plein exercice du nouveau dispositif de contrôle de la qualité. Celui-ci est désormais suivi ligne par ligne permettant ainsi un bilan différencié et une analyse plus précise des évolutions.
C'est une avancée permettant :
 - d'identifier les problèmes ou difficultés et de déterminer les mesures pour y remédier ;
 - de tirer les conséquences financières (bonus / malus) dans les relations contractuelles avec la SNCF pour 2010.

Deux dossiers particuliers ont été abordés :

- **Bilan de la nouvelle gamme tarifaire TER :**
Par les améliorations et le développement de l'offre TER, l'année 2009 enregistre une forte croissance **des abonnements et porteurs de cartes de réduction**.
Par ailleurs, une tarification multimodale s'est mise en place sur Poitiers ainsi que sur la ligne La Rochelle / Rochefort (abonnement bus – TER). Si le nombre d'abonnés reste encore modeste, il ne cesse d'augmenter.

- **Résultats de l'expérimentation des agro-carburants dans les TER :**

L'expérimentation de l'utilisation du carburant B30 a concerné 8 autorails, et a nécessité la construction d'une station service à Saintes.

Le Bilan présenté est favorable au B30 par rapport au gazole à la fois sur l'indicateur changement climatique et sur la consommation d'énergie non renouvelable.

Le Conseil économique et social régional note avec intérêt que cette expérimentation a permis d'éviter 540 tonnes de CO₂, même si l'approvisionnement des TER en B30 a été effectué par la route, ce qui vient nuancer le bilan écologique de cette expérimentation.

SANTÉ / HANDICAP :

La santé est un des champs nouveaux que le Conseil régional a souhaité investir en 2004 avec deux grandes actions phares qui ont réellement contribué à modifier le paysage sanitaire régional et la perception des questions de santé et d'accès aux soins :

- le travail de fond sur la démographie médicale a participé à une mobilisation des différents acteurs (institutionnels, professionnels, ...) et a mis en évidence les problèmes d'aménagement sanitaire du territoire et plus globalement les problèmes d'aménagement rural voire de désertification de certains espaces ;
- l'exemplarité de la démarche régionale, à savoir prise en compte du handicap dans l'ensemble des politiques régionales et mise en place de l'Agenda 22, est soulignée tant sur la forme que sur le fond. Dans ce domaine, la Région a joué un rôle moteur dans la prise de conscience de toutes les formes de handicap, dans la mise en réseau des acteurs et la définition de projets.

En revanche, le Conseil économique et social régional alerte à nouveau le Conseil régional sur les perspectives des formations sanitaires et sociales, en particulier l'intégration de la formation « infirmier » dans le cycle universitaire et sur le retard de la mise en place du **campus sanitaire et social**.

La mise en place d'un véritable pôle régional des « métiers du lien social » permettrait d'organiser et d'irriguer les différents centres de formation présents sur le territoire en étant point d'appui et centre de ressources pour les formations et formateurs.

L'accueil d'étudiants relevant du médico-social et du sanitaire permettrait par ailleurs la mise en place d'une partie de formation en commun contribuant à un brassage des « futurs professionnels » et à un rapprochement des différents secteurs. Il est à nouveau proposé que le CESR fasse un point d'étape et formule une proposition au Conseil régional.

COOPÉRATIONS / EUROPE :

Le CESR souhaiterait des précisions sur les critères d'attribution des subventions relatives aux projets de solidarité internationale soutenus par le Conseil régional.

Vote sur l'avis du CESR

(« Situation de la Région et bilan d'activité 2009 »)

**Adopté à la majorité
72 votants
67 pour**

MM. Braud, Chartier, Delaune, Dutruc (CCI)
MM. Baguet, Drageon, Garofalo, Guénant (Medef)
M. Gris (Banques)
M. Etien (Pêche)
M. Viaud (Conchyliculture)
MM. Banlier, Doignon, Godu, Testaud (Chambres de métiers)
M. Eprinchard (UPAR)
MM. Bouvier, Guilbaud, Lebret, Rouvreau (Chambres d'agriculture)
M. P. Moinard (FRSEA)
M. Antigny (CGPME)
M. Guionnet (Cognac)
MM. Brégère, JP. Moinard (Professions libérales)
Mmes Deborde, Estournès, Quenette, Videau
et MM. Dupire, Giraudeau, Jacquillard (CGT)
M. Barreau (FO)
Mmes Lancereau, Malka, MM. Baud, Bodet, Hérault (CFDT)
Mmes Méry, Routhiau (CFTC)
MM. Marx, Nocquet (CFE-CGC)
MM. Larquey, Prévost (UNSA)
M. Tournier (FSU)
M. Breton (URAF)
M. Hinérang (Caisses d'assurance maladie)
M. Vinet (Bâtiment)
M. Grémillon (URIOPSS)
M. Dorlet (Personnes âgées)
M. Vilain (Aînés ruraux)
M. Tritz (FCPE)
M. Martin (CRES)
Mme Thomas, M. Couillaud (Mutualité, coopération et crédit agricoles)
M. Marteau (CRAJEP)
M. Bonnet (Sport)
M. Levrault (Locataires)
M. Sibert (Logement)
M. Filoche (Propriété immobilière)
MM. Brie, Hortolan (Environnement)
Mme Poupard (Consommation)
M. Saizeau (CPCA)
Mme Drouet, MM. Hummel, de Russé (Personnalités qualifiées)

5 abstentions

MM. Bara, Dessed, Ferchaud, Gardin, Patrac (FO)



7 – Questions diverses

■ Ratifications par l'assemblée de représentations du CESR

- **Commission régionale d'orientation – Ademe** (Préfet de Région)
(un représentant du Président du CESR)
 - Jean-Jacques Baud, Premier Vice-Président
- **Commission de concertation de l'Académie de Poitiers relative aux établissements d'enseignement privé** (Rectorat – Renouvellement désignations)
 - Jean Doignon, rapporteur de la commission « Formation », titulaire
 - Claire Malka, suppléante
- **Comité régional pour l'aménagement numérique du territoire** (Région / Etat)
(un représentant du CESR)
 - Jean-Claude Delaune, Président de la commission « Mobilités et Energies »
- **Commission consultative du Plan régional de réduction et d'élimination des déchets dangereux** (Région/Etat)
(un représentant du CESR)
 - Jacques Brie, rapporteur de la commission « Environnement »
- **Groupe régional de Santé et d'Environnement (GRSE)** (Etat)
(un représentant du CESR)
 - Gérard Hinérang, Président de la commission « Santé »
- **Comité régional Air-Energie-Climat**
(deux représentants du CESR)
 - Michel Hortolan, Président de la commission « Environnement »
 - Jean-Paul Moinard, 3e Vice-Président du CESR
- **Comité de bassin Adour-Garonne**
(un représentant du CESR)
 - Jean-Jacques Baud, Premier Vice-Président du CESR, animateur du comité de pilotage « Eau », en remplacement d'Alain Leuret
- **Comité Régional Unique de Programmation (CRUP)**
(un représentant du CESR)
 - Alain Levraut, Vice-Président de la commission « Coopérations », en remplacement de Jean-Jacques Baud
- **Comité Régional Unique de Suivi et d'Evaluation (CRUSE)**
(un représentant du CESR)
 - Alain Levraut, Vice-Président de la commission « Coopérations », en remplacement de Jean-Jacques Baud

Adopté à l'unanimité des votants